



Régulation de séjour pour moi ou pour ma femme

Par **hichimie**, le **07/01/2009** à **15:40**

je suis etudiant en france je me suis marié avec une femme de meme origine que moi (tunisienne)rn nous sommes marié en consulat tunisienne en italie car elle avait le visa en ce moment pr l italie je veux faire le regroupement familale mais mon sejour est de 1an renouvelable et pour travailler jai le droit que de 60%.rn j'ai acheter les meubles et j'ai acheté une voiture...rn comment faire pour regler la situation de ma femme.rn sachant que j'ai un diplôme en chimie et en informatique et ici en france je suis mes etudes universitaires en chimie.rn Est ce que posseder un contrat cdd de 12 mois me suffit pour changer mon status d'etudiant en salarier?rn Est ce que ma femme si elle décroche un contrat de travail cdi en telemarketing sera sufisant pour regler sa situation de son séjour en france?rn je suis en france depuis juillet 2007 et ma femme est en france depuis septembre 2008 et son visa était pour l italie et pur l'instant est expiré.rn veuillez s'il vous plait me trouver une solution pour changer mon statut pour que je puisse regler la situation de ma femme ou il y a -t-il d'autre solution pour que je puisse regler la situation de ma femmern merci